

PROGRAMME INCITATIF FAVORISANT LA CRÉATION OU L'AGRANDISSEMENT D'ENTREPRISES
SUR LES RUES PRINCIPALES DE BEDFORD, STANBRIDGE-STATION ET DANS LE COEUR
VILLAGEOIS DE SAINT-IGNACE-DE STANBRIDGE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Soutenir les personnes admissibles, aptes à mettre en œuvre la création ou l'agrandissement d'un établissement sur les rues Principales de Bedford, Stanbridge-Station ou dans le cœur villageois de Saint-Ignace-de-Stanbridge.
- Augmenter, améliorer et diversifier l'offre de produits et services sur les rues Principales de Bedford, Stanbridge-Station ou dans le cœur villageois de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

SECTEURS VISÉS PAR LE PROGRAMME

- Les rues Principales de Bedford, Stanbridge-Station et le cœur villageois de Saint-Ignace-de-Stanbridge.
- À Bedford, la rue Du Pont entre le Pont Zéphir-Falcon et la rue Rivière, la rue Rivière entre les rues Du Pont et Rix et la rue des Pins jusqu'à la hauteur de la rue Dépôt.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

- Le programme vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles créent ou développent sur les rues Principales de Bedford, Stanbridge-Station ou dans le cœur villageois de Saint-Ignace-de-Stanbridge un établissement offrant des produits et/ou services nouveaux.

ADMISSIBILITÉ DES PERSONNES

Sont admissibles tous les citoyens canadiens ainsi que résidents permanents qui dans leur projet de création d'entreprise possèdent les caractéristiques suivantes :

- Motivation à devenir entrepreneur;
- Signer un bail de quatre ans ou plus ou être propriétaire d'une bâtisse et démarrer une nouvelle entreprise;
- Présenter une ébauche écrite du projet d'entreprise;
- Apporter une contribution au financement du projet;
- Ne pas avoir un passif important préalablement au lancement dudit commerce;
- Accepter qu'un suivi soit effectué par un représentant de la Corporation de Développement de Bedford et région (entre autre la présentation d'états financiers) ;
- Ratifier une entente concernant le projet d'entreprise, qui définit les rôles et responsabilités des parties impliquées;
- Accepter de recevoir une offre de service de la part de la Caisse Desjardins de Bedford.

Pour être admissible les projets d'entreprises doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- Créer une nouvelle entreprise sur les rues Principales de Bedford, Stanbridge- Station ou dans le cœur villageois de Saint-Ignace-de-Stanbridge;
- Ne pas être une entreprise à caractère sexuel, religieux, politique ni un débit de boissons;
- Ne pas être une entreprise avec laquelle il serait déraisonnable d'associer les noms de la Corporation de Développement de Bedford et région ou des villes concernées;
- Créer une entreprise qui, de l'avis de la CORPO, enrichie l'offre commerciale dans la municipalité.

SOUTIEN FINANCIER

- Les personnes admissibles dont le projet d'entreprise aura été accepté par la Corporation de Développement de Bedford et région bénéficiera pour une durée de quatre (4) ans d'un remboursement total ou partiel de son loyer d'affaires jusqu'à concurrence de 400\$ (500\$ pour les résidents de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge ou de Stanbridge-Station), selon la cédule suivante:

Première année : 6 mois (Soit un maximum de 2400\$, 3000\$ pour les résidents)

Deuxième année : 6 mois (Soit un maximum de 2400\$, 3000\$ pour les résidents)

Troisième année : 4 mois (Soit un maximum de 1600\$, 2000\$ pour les résidents)

Quatrième année : 2 mois (Soit un maximum de 800\$, 1000\$ pour les résidents)

Une copie du bail intervenu avec le locateur devra être déposé à la Corporation de développement de Bedford et région afin de fixer les sommes remboursables.

Le soutien sera accordé en partenariat entre le propriétaire, la Corporation de développement de Bedford et région et la Caisse Desjardins de Bedford. Chacun contribuera un tiers du montant total. Dans le cas où le propriétaire refuserait de participer au programme; seulement deux tiers du montant sera remis à la personne admissible.

DÉPÔT DES DEMANDES

Les personnes intéressées à bénéficier du programme doivent contacter la Corporation de Développement de Bedford et région et présenter une ébauche écrite de leur projet. Les projets écrits peuvent être envoyés à : *La Corporation de développement de Bedford et région*, 1 Rue Principale, Bedford, Qc. J0J 1A0 ou par courriel au : kguy@nopac.ca

Aucune demande rétroactive ne sera acceptée.

Le programme entrera en vigueur le 1er janvier 2015.